



**PRÉFET
DE LA VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION de la COORDINATION
des POLITIQUES PUBLIQUES
et de l'APPUI TERRITORIAL**

DOTATION de SOUTIEN à l'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL)

Déclaration de commencement de l'opération

Collectivité maître d'ouvrage :

Désignation de l'opération :

Le maire, le président de :

C E R T I F I E

Que l'opération ci-dessus désignée,

dont le dossier a été déposé le

subventionnée par l'Etat le

par Arrêté référencé

a reçu un commencement d'exécution le

***JOINDRE LA COPIE DE L'ACTE VALANT ENGAGEMENT DE LA COLLECTIVITE AU TITRE DES TRAVAUX
(Ordre de Service, Bon de Commande,...)***

RAPPEL :

L'opération doit faire l'objet d'un commencement d'exécution de travaux postérieur au dépôt du dossier de demande de subvention initial et dans un délai maximum de **2 ans** à compter de la notification de la subvention.

Elle doit être terminée dans un délai de **4 ans** à partir de la date de déclaration du début d'exécution.

L'avance est versée sur présentation de la déclaration de commencement d'exécution des travaux selon le taux défini à l'arrêté attributif,

Fait à

Le

(signature et cachet du maire
de la commune ou du président de l'EPCI)

À retourner à :

PRÉFECTURE DE LA VIENNE
Secrétariat Général
Direction de la Coordination
des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial
Bureau de l'Appui Territorial et de l'Animation des Politiques Publiques
7, Place Aristide Briand – CS 30589 – 86021 POITIERS